
Convention sur les armes à sous-munitions

26 juin 2013

Français
Original : anglais

Quatrième Assemblée des États parties**Lusaka, 10-13 septembre 2013**

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'universalisation
de la Convention sur les armes à sous-munitions****Universalisation de la Convention****Document soumis par la Zambie****Introduction**

1. La quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions aura lieu à Lusaka (Zambie) du 9 au 13 septembre 2013. Elle se tient pour la première fois dans un pays qui n'a jamais employé, produit ou stocké des armes à sous-munitions et qui a déclaré il y a plus de trois ans avoir achevé l'enlèvement de tous les restes d'armes de ce type situés sur son territoire.
2. En qualité de Président de la quatrième Assemblée des États parties, la Zambie s'emploie à sensibiliser à la dangerosité des armes à sous-munitions et aux effets meurtriers que ces armes ont sur les civils partout où elles sont utilisées. Nous avons tous la responsabilité et l'obligation morale d'épargner la vie de davantage de victimes innocentes et de libérer le monde de ce fléau.
3. Tout en maintenant l'accent sur le thème de la troisième Assemblée, à savoir comment la Convention pourrait contribuer à améliorer la protection des civils et à renforcer ainsi les principes et les règles du droit humanitaire international, la Zambie tirera parti de sa présidence pour appeler particulièrement l'attention sur l'importance de l'universalisation de la Convention, en mettant en avant les nouvelles stratégies à privilégier pour mener ce processus à son terme.
4. Les États Membres se souviendront sans doute que l'année 2015 marquera le cinquième anniversaire de la Convention et la Conférence d'examen sera l'occasion de montrer que les objectifs centraux de cet instrument international ont été réalisés.

Contexte

5. Les États parties sont conscients des efforts qui ont été déployés par les différentes parties prenantes pour que la Convention entre en vigueur. L'importance que revêtent désormais nos initiatives collectives dans la recherche de la pleine universalisation de cet instrument ne saurait être trop soulignée. L'implication de la Zambie a été totale depuis le début. Elle a ainsi accueilli la *Conférence régionale africaine sur les armes à sous-munitions*, qui s'est tenue à Livingstone en 2008, avant la conférence de Dublin, et a co-organisé la *Conférence régionale sur l'universalisation de la Convention* tenue à Accra en mai 2012 ainsi que la *Conférence régionale sur l'universalisation de la Convention*, qui a eu lieu à Lomé en mai 2013. En outre, elle a été l'un des 30 premiers

pays à ratifier la Convention et ce sont ces ratifications qui ont permis l'entrée en vigueur de celle-ci le 1^{er} août 2010. Depuis lors, la Zambie est restée attachée et a activement participé à la mise en œuvre et à l'universalisation de cet instrument. Les États parties, les signataires, les observateurs et les autres participants à la quatrième Assemblée ne doivent donc pas oublier que la Convention est le cadre grâce auquel les États parties peuvent parvenir à éliminer toutes les armes à sous-munitions existant encore dans le monde dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

6. Cependant, la Zambie estime que la réalisation de cet objectif n'est possible que si le nombre d'États signant la Convention et la ratifiant continue de s'accroître. À cet égard, nous nous félicitons de la ratification de la Convention par le Pérou, l'Australie, Nauru, le Liechtenstein, le Tchad, Andorre, la Bolivie et l'Irak depuis la troisième Assemblée des États parties.

7. Nous sommes également préoccupés par les informations récentes faisant état de l'utilisation de plus en plus fréquente d'armes à sous-munitions dans un conflit en cours. Dans ce contexte, nous demandons instamment l'arrêt immédiat du recours à ces armes et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à la Convention.

État de la Convention et réalisations depuis 2008

8. La Zambie estime que les efforts d'universalisation menés ces quelques dernières années grâce aux dialogues régionaux ont contribué à accélérer le processus d'adhésion à la Convention. Tous les États parties qui ont plaidé pour que davantage d'États les rejoignent doivent être remerciés pour leurs efforts respectifs et sont encouragés à continuer de promouvoir la Convention dans tous les forums internationaux pertinents.

9. Depuis le 3 décembre 2008, date à laquelle la Convention a été ouverte à la signature en Norvège, le nombre de pays qui y ont souscrit est passé à 112, dont 83 sont des États parties. Vu la brièveté de la période écoulée, il s'agit-là d'un nombre impressionnant, quel que soit le critère retenu. En outre, beaucoup de pays, qui ne produisent pas d'armes à sous-munitions, n'en stockent pas et n'en transfèrent pas, ont aussi souscrit à la Convention, ce qui a non seulement beaucoup contribué à améliorer la visibilité de cet instrument, mais a aussi envoyé un signal fort aux pays qui ne l'ont pas encore signé et qui doivent reconnaître que les armes à sous-munitions entraînent des souffrances inacceptables pour les civils et ne devraient plus jamais être utilisées.

Obstacles à la pleine universalisation de la Convention

10. En sa qualité de pays hôte de la quatrième Assemblée des États parties, la Zambie note avec préoccupation que de nombreux obstacles continuent d'entraver la pleine universalisation de la Convention. Ces obstacles sont différents suivant les catégories de pays considérées, qui sont au nombre de quatre :

- a) Les pays qui n'ont pas encore signé la Convention;
- b) Les pays qui ont signé la Convention, mais ne l'ont pas encore ratifiée;
- c) Les pays qui sont des États parties mais n'ont encore ni adopté ni mis en œuvre la législation nationale voulue; et
- d) Les pays qui sont concernés, mais qui rencontrent des difficultés pour appliquer les dispositions concernant la dépollution, l'aide aux victimes et la destruction des stocks.

11. Il est tout à fait regrettable que dans la première catégorie figurent des pays qui sont parmi les principaux producteurs et utilisateurs de ces armes. Aussi longtemps qu'ils resteront en dehors de la Convention, notre vision d'un monde exempt d'armes à sous-munitions sera compromise. Nous exhortons donc les pays concernés à s'occuper de cette question avec l'urgence et le sérieux qu'elle mérite, afin que qu'une vie meilleure et plus sûre puisse être assurée au grand nombre de victimes innocentes et qu'il n'y ait plus d'autres blessés ou tués à l'avenir.

12. La deuxième catégorie doit être félicitée d'avoir pris conscience de l'urgence nécessaire de mettre fin aux souffrances causées par les armes à sous-munitions. Cependant, il serait souhaitable que ces pays fassent un pas de plus et accélèrent leurs processus nationaux respectifs de ratification.

13. Les pays de la troisième catégorie doivent également être salués pour avoir été parmi les premiers à ratifier la Convention. Pourtant, cet effort doit être suivi de l'adoption et de la mise en œuvre d'une législation nationale efficace, interdisant toutes les actions qui pourraient d'une manière ou d'une autre contribuer à l'utilisation continue des armes à sous-munitions. Nous demandons instamment à ces États parties de prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard et de veiller à ce que la législation nationale reflète pleinement à la fois la lettre et l'esprit de la Convention, en particulier son article 19, qui prévoit que « Les articles de la présente Convention ne peuvent faire l'objet de réserves ».

14. La quatrième catégorie met en évidence la nécessité de la coopération et de l'assistance internationales, bilatérales, régionales, Sud-Sud et triangulaires, car les apports d'assistance technique, financière, politique et autres peuvent être les instruments indispensables pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention et aussi inciter d'autres États à y souscrire.

Nouvelles stratégies en faveur de l'universalisation - Vers un monde exempt d'armes à sous-munitions

15. Si nous sommes tous convaincus que la force de la Convention réside dans la volonté collective de créer un monde exempt d'armes à sous-munitions, il est urgent pour les États parties et toutes les parties prenantes de délibérer et d'envisager de nouvelles stratégies en faveur de l'universalisation durant la quatrième Assemblée des États parties. Les défis à relever par les deux premières catégories visées ci-dessus ont une dimension politique dans certains pays et c'est pour cette raison que la Zambie a décidé d'organiser un débat de haut niveau à l'occasion de la quatrième Assemblée, qui aura lieu le 9 septembre. Nous sommes persuadés que réunir pour la première fois autant de décideurs que possible peut contribuer à accélérer les progrès vers l'universalisation de la Convention.

16. La Zambie demeure profondément préoccupée par le fait que des armes à sous-munitions continuent d'être utilisées par certains pays qui ne sont pas parties à la Convention, causant des souffrances indicibles à des civils innocents. Il est de notre responsabilité commune de permettre à ces membres vulnérables de nos sociétés de vivre dans la dignité et de consacrer nos ressources à des activités de développement économique et social.

17. Si notre vision collective est d'œuvrer à une interdiction totale des armes à sous-munitions, il nous appartient alors de faire en sorte que les États qui ne l'ont pas encore fait signent la Convention, tandis que ceux qui l'ont signée doivent accélérer le processus de ratification afin d'y adhérer avant, pendant ou immédiatement après la quatrième Assemblée. Il est encourageant de noter, cependant, que la plus grande partie des États qui n'ont pas signé la Convention se sont engagés ces dernières années à ne pas utiliser des armes à sous-munitions, car ils conviennent que ces armes abominables n'ont pas leur place dans la guerre moderne. De l'avis de la Zambie, c'est un bon point de départ que d'encourager ces pays à souscrire à la Convention.

18. La Zambie espère sincèrement que la quatrième Assemblée des États parties favorisera un renforcement du débat sur la question de l'universalisation de la Convention et permettra de mettre en évidence de nouvelles stratégies pour impliquer tous les pays, en particulier les États qui n'ont pas jusqu'à présent fait part de leur intention de souscrire à la Convention. La dynamique doit être maintenue.

19. Le Gouvernement zambien souhaiterait, par conséquent, inviter toutes les délégations à participer activement à la discussion sur la question de l'universalisation lors de la quatrième Assemblée, afin de générer l'élan nécessaire pour que les États souscrivent à la Convention. Dans nos délibérations, nous invitons tous les États et les autres participants à proposer de nouvelles initiatives à même de permettre la pleine universalisation de la Convention et nous encourageons vivement des déclarations générales allant dans ce sens. Nous espérons que l'Afrique sera le premier continent à

atteindre la pleine universalisation de la Convention. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a déclaré lorsque la Convention est entrée en vigueur « le dégoût qu'inspirent partout dans le monde ces armes épouvantables et la possibilité qu'offre la collaboration entre les gouvernements, la société civile et l'ONU de susciter un changement des attitudes et des politiques face à une menace qui pèse sur l'ensemble de l'humanité » devraient favoriser l'universalisation de la Convention.
